RÉSUMÉ

1. Le Libéria est une économie fondée sur les ressources naturelles qui exporte principalement du minerai de fer, de l'or et du caoutchouc naturel (ces produits représentent environ 80% des exportations de marchandises), ainsi que de l'huile de palme, du bois d'œuvre et des diamants. Il possède le deuxième plus grand registre maritime au monde après celui du Panama. Toutefois, le revenu par habitant des 5,2 millions de Libériens était d'environ 673 USD en 2021, soit moins de 2 USD par jour, et environ la moitié de la population reste dans la pauvreté. Les envois de fonds nets (environ 7% du PIB en 2020) et l'aide étrangère (environ 19% du PIB) sont importants pour l'économie. Parmi les principaux facteurs qui freinent le développement économique du Libéria, on peut citer l'insuffisance des infrastructures, le manque d'investissement dans le capital humain et la corruption.

2. Après la fin, en 2003, de la guerre civile qui a duré 14 ans, l'économie a connu une expansion rapide d'environ 7% par an entre 2004 et 2014. Au cours des années suivantes, les résultats économiques se sont détériorés, le PIB enregistrant une croissance d'environ 0,3% par an entre 2016 et 2021. Cette évolution est due à plusieurs facteurs, dont des chocs exogènes majeurs, notamment Ebola (2013-2014), le retrait de la mission de maintien de la paix des Nations Unies en 2018, qui s'est accompagné d'une forte baisse des transferts financiers, puis la pandémie de COVID-19.

3. La situation budgétaire a été maîtrisée, le Libéria ayant même enregistré des excédents budgétaires ces dernières années. Bien que la dette publique ait considérablement augmenté (50% du PIB en 2021), elle est jugée viable par le FMI. Les réserves internationales équivalaient à 4,5 mois d'importations à la fin de décembre 2021 (contre 2,5 mois à la fin de 2020). Le dollar libérien et le dollar EU ont tous deux cours légal dans le pays, ce qui rend la gestion de la politique monétaire et de change difficile. L'inflation est tombée à 5,5% à la fin de 2021 alors qu'elle atteignait des niveaux à deux chiffres auparavant, ce qui découle de l'application d'une politique monétaire rigoureuse et d'une politique budgétaire prudente.

4. Le commerce joue un rôle important dans l'économie. Le commerce des biens et des services équivalait à environ 72% du PIB en 2021, et les taxes sur le commerce perçues à la frontière représentaient plus de 40% des recettes fiscales. Le Programme du gouvernement pour la prospérité et le développement en faveur des populations pauvres pour 2018-2023 vise à promouvoir les exportations vers d'autres pays de la CEDEAO, qui sont actuellement marginales. Le Libéria manque de données commerciales fiables et actualisées. D'après les renseignements disponibles, la plupart de ses exportations sont destinées à l'Union européenne, puis à la Suisse et aux États-Unis. Les importations proviennent principalement de l'Inde, puis des pays de la CEDEAO, de la Chine et des États-Unis. Le Libéria est importateur net de produits alimentaires et dépend entièrement des importations pour ce qui est des produits pétroliers.

5. Le Libéria a un régime d'investissement étranger généralement ouvert. Certaines activités sont réservées aux Libériens (par exemple les activités d'agences de voyages) et certaines sont soumises à des plafonds d'investissement étranger (par exemple les services d'assurance) ou doivent faire l'objet d'un investissement étranger minimal en capital (par exemple la production de viande de volaille). Tous les accords de concessions importants sont soumis à des prescriptions relatives à la teneur en éléments locaux et à l'emploi local. En 2019, le Libéria a fait passer d'une année à cinq ans la durée des visas de résidence et des permis de travail pour contribuer à améliorer les conditions de l'activité des entreprises.

6. Le Libéria participe à la CEDEAO mais n'a pas encore ratifié l'Accord portant création de la ZLECAf ni signé l'APE avec l'Union européenne. Le pays accorde actuellement des préférences tarifaires uniquement dans le cadre du Système de libéralisation des échanges de la CEDEAO. Il a accédé à l'OMC le 14 juillet 2016 et le présent rapport est établi pour le premier examen de sa politique commerciale.

7. Le Ministère du commerce et de l'industrie (MoCI) est chargé de formuler et de mettre en œuvre les politiques relatives au commerce. Le Libéria a présenté un certain nombre de notifications à l'OMC, mais a plusieurs notifications en suspens dans des domaines tels que l'agriculture, les procédures de licences d'importation, l'inspection avant expédition et l'évaluation en douane. Le processus de ratification de l'Accord de l'OMC sur les subventions à la pêche n'a pas encore

commencé. Bon nombre des lois du Libéria relatives au commerce et à l'investissement ont été promulguées au moment de l'accession du Libéria à l'OMC. Toutefois, d'une manière générale, les règlements d'application sont en attente.

8. Le Libéria a accepté l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges (AFE) en avril 2021. Il a mis en œuvre environ 68,5% de ses engagements au titre de l'AFE et devrait les avoir tous mis en œuvre pour février 2025. Le Libéria utilise ASYCUDA World pour ses procédures douanières. Son Code des douanes, modifié pour la dernière fois en 2019, est entièrement aligné sur la réglementation harmonisée de la CEDEAO, selon les autorités. L'inspection avant expédition a été supprimée et remplacée par l'inspection à destination par les douanes libériennes.

9. Le Libéria a commencé à mettre en œuvre son plan visant à passer de son tarif douanier national au tarif extérieur commun (TEC) de la CEDEAO à cinq taux (zéro, 5%, 10%, 20% et 35%) le 1er janvier 2017, deux ans plus tard que prévu initialement en raison de l'épidémie d'Ebola. En raison de l'incidence économique de la pandémie de COVID-19, les membres de la CEDEAO ont décidé de reporter leur transition vers la pleine mise en œuvre du TEC (sans exceptions) au 1er janvier 2028. Le Libéria est en train d'élaborer un nouveau plan pour la transition adapté à la nouvelle échéance fixée par la CEDEAO.

10. Comme d'autres membres de la CEDEAO, le Libéria applique le TEC de la CEDEAO *avec* des exceptions nationales. Son tarif douanier de 2023, qui est fondé sur le SH2022, comporte neuf taux de droits (au lieu de cinq pour la CEDEAO). Les exceptions couvrent 1 443 lignes tarifaires au niveau des positions à 6 chiffres du SH en 2023 (22,4% de l'ensemble des lignes tarifaires). La moyenne des taux de droits NPF appliqués est de 10,3% en 2023, contre 11,8% en 2017. Le Libéria a consolidé 100% de ses lignes tarifaires dans une fourchette de zéro à 50%. Bien que la plupart des taux NPF appliqués soient largement inférieurs aux taux consolidés, les taux appliqués dépassent les taux consolidés pour 73 lignes tarifaires.

11. Dans le cas du Libéria, la migration vers le TEC de la CEDEAO pour 2028 entraînerait une augmentation du niveau global de protection tarifaire. De fait, une pleine mise en œuvre du TEC de la CEDEAO sans exceptions porterait la moyenne des droits NPF du Libéria à 12,1% (contre 10,3% en 2023). Environ 30,3% de l'ensemble des lignes tarifaires verraient leurs taux augmenter. D'importants ajustements tarifaires sont à venir, en particulier pour les produits agricoles.

12. S'agissant des importations, le Libéria perçoit également le prélèvement de la CEDEAO (0,5%) et des taxes intérieures telles que la taxe sur les marchandises et les services (GST) (au taux standard de 10%) et des droits d'accise. Pour un certain nombre de produits importés, les taux des droits d'accise sont plus élevés que ceux qui s'appliquent aux produits d'origine nationale. Le Libéria, qui n'a pas de législation nationale sur les mesures commerciales contingentes, ne met en œuvre aucune mesure antidumping, compensatoire ou de sauvegarde, selon les autorités.

13. Des prohibitions, restrictions et prescriptions en matière de permis sont appliquées à l'importation pour divers motifs, tels que la sécurité, la sûreté et la protection de l'environnement, et pour des raisons SPS. Le Libéria est passé à un régime de permis d'importation automatiques; toutes les importations nécessitent désormais un formulaire de notification d'importation à des fins statistiques.

14. Toutes les exportations nécessitent une licence (déclaration de permis d'exportation) délivrée par le MoCI et, en outre, plusieurs organismes de réglementation ont des prescriptions spéciales en matière de permis d'exportation.

15. Le Libéria a quelque peu rationalisé son régime d'incitations. Un certificat d'investissement spécial, qui prévoit des exonérations fiscales partielles et des réductions des droits d'importation et de la GST, est accordé pour 3 ans (auparavant 5 ans) à 15 secteurs/activités admissibles. Les incitations au secteur manufacturier sont subordonnées à la teneur en éléments locaux ou aux résultats à l'exportation.

16. Bien que le Libéria ait progressé dans la modernisation de ses régimes OTC et SPS, il est confronté à des contraintes de capacité pour ce qui est de les mettre en œuvre. La Loi sur les normes nationales portant établissement de l'Autorité des normes est entrée en vigueur en 2022 mais n'est pas encore opérationnelle. Le Libéria a présenté cinq notifications OTC et une notification SPS et aucune préoccupation commerciale spécifique n'a été soulevée dans le cadre des Comités OTC et SPS de l'OMC. Toutes les normes et mesures SPS du Libéria sont fondées sur des normes régionales

ou internationales, selon les autorités. En 2017, le Libéria a adopté une nouvelle Loi sur les produits alimentaires, qui prévoit, entre autres choses, la création d'une autorité indépendante de sécurité sanitaire des produits alimentaires (non encore établie). Le cadre juridique des mesures phytosanitaires et vétérinaires est obsolète, mais des travaux sur de nouveaux projets de loi sont en cours, selon les autorités.

17. Le Libéria a adopté une nouvelle Loi sur la concurrence en 2016. Le MoCI est chargé de la mettre en œuvre et de la faire respecter. Les produits considérés comme "essentiels critiques" sont soumis au contrôle des prix par le MoCI. Le Bureau des entreprises d'État est chargé de la surveillance des entreprises publiques. Selon les autorités, le Libéria compte 18 entreprises publiques, dont certaines ont des objectifs commerciaux. Il apparaît que, dans la pratique, elles n'exercent pas de droits ou de privilèges exclusifs. Le système de passation des marchés publics est décentralisé. L'appel d'offres national est la méthode recommandée pour la passation des marchés. Le Libéria vise à réserver 25% des marchés publics aux MPME et 5% à des MPME détenues par des femmes. Dans les faits, cet objectif n'a pas été atteint.

18. Le Libéria est membre de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et de l'Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO). Il est également partie contractante à des conventions et traités internationaux sur la protection des droits de propriété intellectuelle. En 2016, le pays a adopté une loi sur la propriété intellectuelle, qui porte sur le droit d'auteur, les marques de fabrique ou de commerce, les dessins et modèles industriels, les brevets et modèles d'utilité, et les schémas de configuration de circuits intégrés, ainsi que sur les indications géographiques. Toujours en 2016, il a créé l'Office de propriété intellectuelle du Libéria. Toutefois, le pays est confronté à un faible niveau de sensibilisation à la propriété intellectuelle et de production de propriété intellectuelle, ainsi qu'à la faiblesse des moyens de faire respecter les droits.

19. L'agriculture, la sylviculture et la pêche constituent l'épine dorsale de l'économie libérienne (représentant environ 38% du PIB). Le secteur agricole du Libéria comprend de nombreux petits exploitants qui pratiquent essentiellement une agriculture de subsistance et des exploitations commerciales, dont plusieurs grandes plantations d'hévéas et de palmiers à huile axées sur l'exportation. Le riz est l'aliment de base du pays et un produit "essentiel critique" pour la stabilité sociale. La plupart du riz est importé. Le taux légal du TEC (35%) a été suspendu pour réduire le prix des importations. En outre, le Libéria a subventionné le prix à la consommation du riz, ce qui a des conséquences défavorables telles que la contrebande vers d'autres pays et les distorsions des incitations à l'agriculture. Le soutien interne du Libéria au secteur agricole est limité; le pays s'appuie principalement sur le financement extérieur pour soutenir ses agriculteurs.

20. Le Libéria est riche en ressources forestières, les forêts recouvrant plus de la moitié du pays. La fin de la guerre civile a permis le lancement d'importantes réformes du régime forestier en ce qui concerne la transparence et l'obligation de rendre des comptes, ce qui a abouti à la levée des sanctions des Nations Unies sur les exportations de bois libériennes en 2006. Les réformes ont consisté à mettre en place un système de traçabilité afin de se prémunir contre l'exploitation forestière illicite et de suivre les opérations d'exploitation forestière, de la souche au point d'exportation. L'Accord de partenariat volontaire entre l'UE et le Libéria (qui n'est pas encore opérationnel) vise à permettre au pays de satisfaire aux exigences de l'UE en matière de contrôle, de vérification et d'octroi de licences pour les exportations de bois d'œuvre. Le bois d'œuvre et les produits du bois sont assujettis à des taxes à l'exportation.

21. Malgré ses vastes ressources halieutiques, le Libéria reste un importateur net de poisson et de produits de la pêche. Les activités les plus prisées sont la pêche au thon et la pêche à la crevette, mais les exportations officielles sont négligeables. Le pays a pris des mesures pour réformer son régime de gestion de la pêche, la lutte contre la pêche INN étant une priorité déclarée.

22. Le secteur minier contribue pour environ 16% au PIB, les principales activités étant l'extraction du minerai de fer et de l'or. Les grands projets miniers industriels sont ouverts à l'investissement étranger, sous réserve de la conclusion d'un accord de mise en valeur des ressources minérales. Le Libéria a pris des mesures pour améliorer la transparence et l'obligation de rendre des comptes dans le secteur minier. En conséquence, le Conseil de sécurité des Nations Unies a levé l'embargo sur les exportations libériennes de diamants bruts en 2007, date à laquelle le pays a adhéré au système de certification du Processus de Kimberley. En 2009, le Libéria est devenu membre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives. L'exploitation minière sans licence et illicite reste toutefois un problème dans le secteur minier artisanal.

23. L'infrastructure électrique du Libéria a été en grande partie détruite par la guerre civile. Malgré les travaux de restauration, la fourniture d'électricité à partir du réseau principal et l'accès à cette électricité restent très limités et les coupures de courant sont fréquentes. La production d'électricité repose presque entièrement sur l'hydroélectricité et le recours aux combustibles. Une nouvelle ligne de transport d'électricité raccordée au réseau régional de la CEDEAO contribue quelque peu à réduire les pénuries. Le Libéria a établi des organismes de réglementation indépendants pour l'électricité et le pétrole. Des compagnies pétrolières internationales mènent actuellement des activités d'exploration, mais le Libéria n'a pas encore découvert de pétrole brut ou de gaz naturel en quantités commerciales. La Compagnie publique de raffinage de pétrole du Libéria n'exerce pas ses droits exclusifs pour l'importation de pétrole et de produits pétroliers; ses activités se limitent actuellement au stockage, à la fourniture et à la distribution.

24. Le secteur manufacturier représente environ 6% du PIB et l'essentiel de la production est destiné au marché intérieur. S'il existe quelques grands producteurs de ciment et de boissons, la plupart des entreprises locales sont des MPME. Le Parc industriel de Monrovia (MIP) a été créé en 1965 dans le but d'encourager les investissements nationaux et étrangers dans le secteur manufacturier. Cinq entreprises y sont actuellement présentes.

25. Les services représentent environ 41% du PIB du Libéria. Le pays est importateur net de services par une grande marge, en particulier dans des sous-secteurs tels que les services de transport. Le Libéria a pris des engagements importants au titre de l'AGCS. Il a inscrit des régimes ouverts et non discriminatoires dans sa liste d'engagements pour un ensemble de sous-secteurs de services (c'est-à-dire des engagements "complets", assortis d'aucune limitation relative à l'accès aux marchés ou au traitement national, excepté pour le mode 4), notamment dans le domaine des services fournis aux entreprises, de l'éducation, de l'environnement, de la santé et des télécommunications.

26. Selon le FMI, le sous-secteur bancaire libérien a été relativement stable et résilient face à l'onde de choc économique de la pandémie de COVID-19. Le Libéria progresse dans le renforcement de son cadre de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Son régime des services financiers autorise l'implantation d'institutions financières étrangères sous la forme de filiales ou de succursales. Le sous-secteur de l'assurance est actuellement supervisé par la Banque centrale, qui doit transférer ses pouvoirs de réglementation à une commission d'assurance indépendante dans un délai de quelques années.

27. En tant que membre fondateur de l'Organisation maritime internationale, le Libéria est partie à tous les grands traités maritimes, y compris le système de contrôle de l'État du port. En 2022, il a adhéré à la Convention visant à faciliter le trafic maritime international. Les liaisons aériennes internationales sont assurées par des compagnies aériennes étrangères, le Libéria n'ayant pas de compagnie aérienne nationale. Selon les autorités, le pays est favorable à l'inclusion des droits de cinquième liberté de l'air dans le champ d'application de ses accords internationaux sur le transport aérien.

28. Actuellement, le Libéria compte deux opérateurs de téléphonie mobile dominants. En 2019, l'organisme de réglementation a introduit un plancher tarifaire pour les services de téléphonie mobile et les services mobiles de données afin de rétablir la stabilité du marché et de créer des conditions égales pour les concurrents. Les services Internet sont encore sous-développés, la pénétration d'Internet étant estimée à 49%.

29. Le tourisme au Libéria en est aux premiers stades de son développement, la réglementation assurée par le Ministère de l'information, des affaires culturelles et du tourisme étant faible, tandis que l'Autorité nationale du tourisme du Libéria n'est pas encore opérationnelle. Dans le cadre de la Stratégie nationale libérienne d'exportation dans le secteur du tourisme, le surf, le tourisme animalier, l'écotourisme et le tourisme culturel et patrimonial sont considérés comme les domaines ayant le plus fort potentiel.